

Règlement du Challenge NAE #2018 L'Aéronautique du futur en Normandie

Art 1. Société organisatrice

Normandie AeroEspace (NAE) dont le siège social est situé à Saint-Etienne-Du-Rouvray, Technopole du Madrillet – 745 Avenue de l'Université – Bâtiment CRIANN – 76 800 Saint Etienne du Rouvray – organise de septembre 2016 à juin 2017 un « Challenge NAE : l'Aéronautique du futur en Normandie ». Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Art 2. Le Challenge

Un des enjeux prioritaires de l'aéronautique du futur est le développement de nouveaux aéronefs moins émissifs et plus autonomes (drones, VTOL, ...); ce qui implique d'aborder de nouveaux défis technologiques :

- Intégration et fusion de capteur
- Transport individuel (marchandise et personne)
- Automatisation des missions et intelligence artificielle
- Tout en gardant les objectifs de réduction de pollution, masse, ...

L'objectif de ce challenge est donc de pouvoir travailler sur ces briques technologiques et de les expérimenter sur un vecteur aérien accessible.

Ce challenge, de par son côté ludique, doit permettre :

- De mieux appréhender les enjeux de l'aéronautique pour les étudiants
- De faciliter la rencontre entre industriels et étudiants
- De favoriser de nouveaux projets innovants

Pour cela, à partir d'une Mystery Box, les candidats devront développer un concept d'avion innovant capable de réaliser au moins 1 défi parmi les 5 proposés.

Pour cela, le challenge se déroulera en 3 phases :

- Phase 1 : Speed Innovation
- Phase 2 : Avancement
- Phase 3 : Finale

Art 3. Conditions de participation

Ce challenge s'adresse aux étudiants qui devront, à minima, respecter les conditions suivantes :

- Composer une équipe de 2 à 5 participants
- S'engager à être présent à chaque étape de présentation du projet
- Respecter les livrables et le planning du Challenge

Règlement du Challenge NAE #2018 L'Aéronautique du futur en Normandie

Art 4. Modalités de participation

Toute personne remplissant les conditions fixées à l'article 3 de ce règlement et souhaitant participer au challenge est invitée à suivre la procédure définie ci-après :

- A compter du 1^{er} septembre 2018, les candidats sont invités à se connecter sur le site du challenge : <http://projets.nae.fr/challenge-nae> et à s'inscrire en ligne.
- Une fois le dossier de candidature complété, Normandie AeroEspace prendra contact avec les inscrits pour les informer de l'organisation de la 1^{ère} journée de rencontre : speed innovation.
- Fin des inscriptions le 12 octobre.

Art 5. Durée de l'opération

Le challenge se déroulera **de septembre 2018 à juin 2019**.

NAE se réserve le droit de proroger sa durée ou de mettre fin prématurément à son déroulement sans préavis ni justification, quelle que soit la raison de cette décision et formalisera, le cas échéant, sa décision par un avenant au présent règlement.

Art 6. Planning

- **Septembre 2018** : ouverture du site Internet et communication
- **Octobre / Novembre 2018** : speed Innovation (présence obligatoire)
- **Octobre 2018 - Juin 2019** : réalisation des démonstrateurs
- **Janvier 2019** : état d'avancement intermédiaire des démonstrateurs et pitches pour préparation de la finale (présence obligatoire)
- **Juin 2019** : Finale du Challenge NAE (présence obligatoire)

Règlement du Challenge NAE #2018 L'Aéronautique du futur en Normandie

Art 7. Grille d'évaluation des candidats

Grille d'évaluation –Défi pilotage innovant	
Critères	Points
Décollage	/1
Ensemble des « check point » validé	/1
Atterrissage	/1
Atterrissage dans la cible	/1
Réalisme et ergonomie de l'interface de pilotage	/1
Total	/5



Critères éliminatoires :

Pour la partie automatique, intervention dans le pilotage du prototype
Pour la partie interface, pilotage via télécommande / FPV

Grille d'évaluation –Défi communication et action	
Critères	Points
Réaliser le parcours	/1
Lecture à minima d'un QR Code	/1
Réalisation de la mission en temps réel	/1
Réalisation de l'ensemble de la mission en automatique	/1
Découvrir l'information / énigme fournie par les QR Code	/1
Total	/5



Critère éliminatoire : réaliser le parcours sans lecture des QR Code

Grille d'évaluation –Défi détection et perception	
Critères	Points
Réaliser le parcours	/1
Ne pas toucher d'obstacle	/1
Prévenir en amont la présence de l'obstacle	/1
Réalisation d'une cartographie du passage	/1
Réalisation en automatique de la mission	/1
Total	/5



Critère éliminatoire : le pilote ne doit pas utiliser de camera ou fpv durant le vol

Règlement du Challenge NAE #2018 L'Aéronautique du futur en Normandie

Grille d'évaluation –Défi transport	
Critères	Points
Réaliser le parcours	/1
Prendre un œuf	/1
Déposer l'œuf	/1
Œuf sans fissure	/1
Aucun support spécifique pour l'œuf	/1
Total	/5



Possibilité de créer un support pour l'œuf au décollage et à l'atterrissage
Critère éliminatoire : intervention lors du parcours

Grille d'évaluation –Défi design	
Critères	Points
Gain en poids = % de masse gagnée par rapport au prototype alpha hors capteur embarqué et système de fixation	1% = 1 point
Gain en niveau sonore = % de décibel diminué par rapport au prototype alpha hors capteur embarqué et système de fixation	1% = 1 point
Total	/



Critère éliminatoire : Le drone n'est plus en mesure de voler et de se déplacer sur un parcours

L'équipe qui obtiendra le plus de points sera déclarée gagnante.

Un prix « coup de cœur du jury » sera décerné à la meilleure équipe sur des critères tels que le design du démonstrateur, la mixité et l'esprit d'équipe, ...

Art 8. Composition du comité d'évaluation

- Bureau et permanents de NAE
- Industriels / Académiques
- Journalistes

La composition du jury pourra être modifiée par NAE.

Aucun recours ne pourra être demandé concernant la constitution ou la décision du jury

Les délibérés du jury sont confidentiels et ne seront pas communiqués aux participants

Règlement du Challenge NAE #2018 L'Aéronautique du futur en Normandie

Art 9. Dotations

➤ Pour les participants

- Chaque équipe recevra une Mystery Box lors du speed Innovation

Les produits construits et issus de la Mystery box devront être remis à NAE à la fin du Challenge

- L'ensemble des participants recevra une dotation type goodies
- L'ensemble des participants recevra des places pour le salon du Bourget en juin 2019
- Un budget pourra être alloué en cas de besoin, sur demande et sur justificatifs (devis)
 - ⇒ Le montant maximal sera communiqué lors du speed innovation
 - ⇒ NAE se réserve le droit de choisir les fournisseurs selon les produits demandés
 - ⇒ Aucune avance de frais ne doit être effectuée sans l'accord préalable et écrit de NAE

➤ Pour les équipes gagnantes de la finale

Exemples de prix :

- Simulateur de vol Airbus A320
- Baptême de l'air en hélico
- Simulateur chute libre
- Enceintes à lévitation magnétique

Ces prix sont susceptibles d'être modifiés

Art 10. Contestation du jeu – Règlement des litiges

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple avec AR adressée à NAE, organisatrice de ce challenge.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne seront pris en compte.

Art 11. Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du règlement.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'application du règlement, relève de l'arbitrage de NAE. Le règlement est consultable et imprimable depuis le site. Le règlement est adressé à tous les participants sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : challenge@nae.fr

Art 12. Exploitation de l'image du gagnant

De par leur simple participation, les participants autorisent de plein droit NAE à diffuser les noms, prénoms et photographies tant en interne qu'en externe à des fins publicitaires ou purement informatives.

Règlement du Challenge NAE #2018 L'Aéronautique du futur en Normandie

Art 13. Protection des données à caractère personnel

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à NAE, seule destinataire de ces informations.

Dans le cadre de la mise en place de la RGPD par la Commission Européenne, Normandie AeroEspace s'engage à protéger vos données personnelles en notre possession. Ces données sont votre nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et votre fonction dans votre société ou votre statut dans votre école. Nous nous engageons à ne pas utiliser ses informations à d'autres fins que pour notre activité. Conformément à la loi "Informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données afin de les rectifier ou demander leur suppression en envoyant un mail à administration@nae.fr.

Art 14. Modalités de modification du challenge

NAE se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le challenge sans préavis. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées.

Art 15. Propriété intellectuelle & industrielle

La confidentialité des informations contenues dans les dossiers transmis n'est pas garantie. Les participants s'engagent à faire connaître aux organisateurs les droits de propriété intellectuelle qu'ils détiennent et opposables à l'exploitation des travaux réalisés dans le cadre du présent challenge afin de répondre à l'un des défis.

Toutes les informations ou éléments techniques détenus par les participants et ne faisant pas l'objet de droits de propriété intellectuelle dûment déclarés appartiennent au domaine public.

Développements logiciels : les candidats conservent la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle portant sur les logiciels développés dans le cadre du challenge, ainsi que l'exclusivité de l'exploitation commerciale.

De par leur simple participation, les participants autorisent NAE à diffuser les différents résultats des projets sans aucune contestation possible.